

# Réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 février 2019

Présents : 12/18 élus

Excusés : Valérie Le Bideau, Richard Guillaud Rollin, Stéphane Piolat

Absents : Corsetti Antonio, Isabelle Rebillard

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Assistait à titre consultatif : Amandine Lévêque, DGS

Valérie Le Bideau donne pouvoir à Guy Servet pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Stéphane Piolat donne pouvoir à Jean Michel Nogueras pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

## Ordre du jour :

### **I Délibérations :**

1/ Heures supplémentaires pour le personnel technique : déneigement.

2/ Convention de suivi.

3/ Transfert chaufferie bois du budget principal au budget chaufferie bois.

4/ Location au dessus de la boucherie : départ de monsieur Avril Georget le 02 mars et future locataire : madame Gros.

5/ Location appartement école du Mollard : projet abandonné

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une délibération. Ce dernier accepte, à l'unanimité, le rajout de cette délibération.

6/ Suppression suite création de trois postes

### **II Questions diverses :**

-Le DOB (**D**ébat d'**O**rientations **B**udgétaires).

-Abattage d'un arbre aux Hautes Combes chemin d'Aquermone.

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 par les membres du Conseil Municipal.

### **I Délibérations :**

1/ Heures supplémentaires pour le personnel technique notamment pour le déneigement :

Les agents techniques ont effectué beaucoup d'heures cette année suite aux épisodes neigeux d'où l'attribution d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (**IHTS**).

Cette indemnité, pour les agents à temps complet ne pourra excéder 25h/mois/agent.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à verser cette indemnité pour travaux supplémentaires, aux agents concernés.

2/ Convention de suivi «anticipation, délégation, planification, priorisation» :

Convention de suivi ou convention de formation avec la société RH solutions qui permettra l'accompagnement de la commune dans la réorganisation des services.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention avec la société RH solutions pour un montant de 1 857 € TTC.

3/ Transfert chaufferie bois du budget principal au budget chaufferie bois :

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de transférer les biens chaufferie du budget principal au budget chaufferie qui lui, a l'obligation d'amortir, à savoir :

Le bien chaufferie n°chaufferie 2135 d'une valeur de 306 834.95 € est affecté au budget chaufferie bois et sera amorti sur 30 ans soit 10 228 €/an.

Le bien chaufferie n° chaufferie 2138 d'une valeur de 267 795.88 € est affecté au budget chaufferie bois et sera amorti sur 30 ans soit 5 356 €/an.

Par conséquent le montant d'amortissement annuel sera de 15 584 €. Les subventions quant à elles seront amorties sur 30 et 50 ans à hauteur de 6 826 €/an

Il s'agit d'une régularisation comptable qu'effectuera la Trésorerie de la Côte Saint André.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, ce transfert de biens du budget principal au budget chaufferie bois.

4/ Location appartement au-dessus de la boucherie : départ de monsieur Avril Georget le 02 mars 2019 et future locataire madame Gros :

Départ de monsieur Avril Georget le 02 mars de l'appartement qu'il occupe au 56 rue des tisserands, au dessus de la boucherie – candidature de madame Gros Nathalie pour cet appartement de 45 m2 au 1<sup>er</sup> étage.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à établir et à signer le bail de location avec madame Gros Nathalie à compter du 10 mars 2019 pour un loyer de 295.00 €/mois charges comprises (caution = 1 mois de loyer).

5/ Location appartement ancienne école du Mollard :

Projet abandonné – désistement du candidat qui avait besoin d'être logé rapidement.

6/ Suppression suite création de trois postes :

Sont concernés un adjoint technique territorial, un adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint administratif territorial ayant changé de grade d'où suppression après avis favorable du Comité Technique Paritaire de l'emploi qu'ils occupaient ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suppression de ces trois postes.

## **II Questions diverses :**

-Le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) :

Propositions des dépenses budget 2019 = 1 060 062.17 € (électrification, pistes forestières, bâtiments scolaires, église, cure, voirie ...)

-Abattage d'un arbre aux Hautes Combes chemin d'Aquermone :

Faut-il abattre l'arbre car ses racines sortent de terre et forment un dos d'âne ?

Aucune plainte des administrés habitant au bout du chemin, cependant peut-être obstruction du caniveau à l'avenir.

Alors élagage mais pas d'abattage.

Fin de la séance : 21h55

